



sycdom

Mieux connaître **le Sycdom**,
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

INTRODUCTION

Le Sycotom est un établissement public administratif qui gère le service public de traitement des déchets ménagers. Ce statut résume à lui seul la manière dont les élus et les agents ont collectivement construit l'exercice de ses compétences, ses projets et ses ambitions.

Le Sycotom offre à ses collectivités adhérentes :

- Un service essentiel, le traitement des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production.
- Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites.
- Un accompagnement pour le traitement des flux hors ordures ménagères ou collectes sélectives.
- Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

Ces missions sont rendues possibles grâce à l'implication des élus qui opèrent et assument les choix stratégiques. Ceux-ci ont permis au Sycotom de devenir un acteur national incontournable et le premier opérateur public européen de traitement des déchets ménagers.

Ce document vous présente une lecture simplifiée des activités du Sycotom. Cependant, de nombreuses ressources sont disponibles pour compléter ces informations.

SOMMAIRE

01 / LE SYCTOM : HISTOIRE, COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE	5
02 / LE TERRITOIRE DU SYCTOM	7
03 / QUELS DÉCHETS ? OÙ VONT-ILS ? QUE DEVIENNENT-ILS ?	9
04 / LES BASSINS VERSANTS DES COLLECTES	11
05 / LE GRAND DÉFI	13
06 / LES UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	17
07 / LES CENTRES DE TRI	21
08 / L'ENFOUISSEMENT	25
09 / LES DÉCHETS ALIMENTAIRES	27
10 / LES PROJETS	29
11 / LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	33
12 / LE SYCTOM ET L'UNION EUROPÉENNE	35
13 / LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU SYCTOM	37
14 / LE BUDGET 2020 : LE SYCTOM INVESTIT POUR L'AVENIR	39
15 / LES RESSOURCES HUMAINES AU SYCTOM	41

LE SYCTOM : HISTOIRE, COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE

HISTORIQUE

- Jusqu'à la création du Syctom en 1984, la Ville de Paris était propriétaire des installations de traitement des déchets ménagers, qu'elle utilisait pour ses propres besoins, mais aussi pour ceux d'une cinquantaine de communes.
- Un arrêté inter-préfectoral du 16 mai 1984 crée le Syctom, syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères, actant la mise en place d'un nouveau système de gestion et regroupant, avec la Ville de Paris, le Syelom (regroupant les communes des Hauts-de-Seine), le Sitom93 (regroupant les communes de Seine-Saint-Denis) et 16 communes du Val-de-Marne.
- En 2011, le Syctom devient : le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 crée la Métropole du Grand Paris (MGP) et les établissements publics territoriaux (EPT), désormais compétents en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés ».
- Le Syelom et le Sitom93 sont dissouts en 2016.
- Le Syctom est aujourd'hui constitué de 11 des 12 EPT de la MGP et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 85 communes représentant près de 6 millions d'habitants et faisant du Syctom le premier opérateur public européen.
- Pour traiter et valoriser les déchets de 6 millions d'habitants, le Syctom est propriétaire de 10 unités de traitement : 3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri et un centre de transfert.



Le Syctom est propriétaire de
10 UNITÉS
DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS
MÉNAGERS

LES COMPÉTENCES DU SYCTOM

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers apportés par les collectivités adhérentes

- La compétence « traitement » :
 - la valorisation énergétique
 - le tri des papiers et des emballages en vue de leur recyclage
 - la valorisation des déchets alimentaires en compost ou en biogaz
 - la mise en décharge en dernier recours.
 - les opérations de transport et de stockage nécessaires.
- Fort des responsabilités liées à ses activités, à son statut et à sa taille, le Syctom s'engage et développe en parallèle une stratégie de prévention et de sensibilisation, visant à encourager la réduction et le tri des déchets.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE



Un Comité syndical
composé de
**90 MEMBRES
TITULAIRES**

Le Comité syndical

- Est composé de 90 membres titulaires et 90 membres suppléants, désignés par les collectivités adhérentes,
- Définit la politique de gestion publique des déchets à l'échelle de son territoire d'intervention, vote le budget, décide des investissements,
- Se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités,
- Elit en son sein les membres du Bureau et de la Commission d'appel d'offres,
- Se réunit au moins 4 fois par an.

Le Bureau

- Est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total,
- Dans un souci d'efficacité et de réactivité, exerce une partie des attributions du Comité : décide notamment des contrats d'exploitation, de la politique des ressources humaines, des subventions et conventions,
- Se réunit au moins 4 fois par an.

La Commission d'appel d'offres

- Est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- Est placée sous l'autorité du Président,
- Vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés,
- Se réunit autant que de besoin (avant chaque séance du Bureau et du Comité syndical).

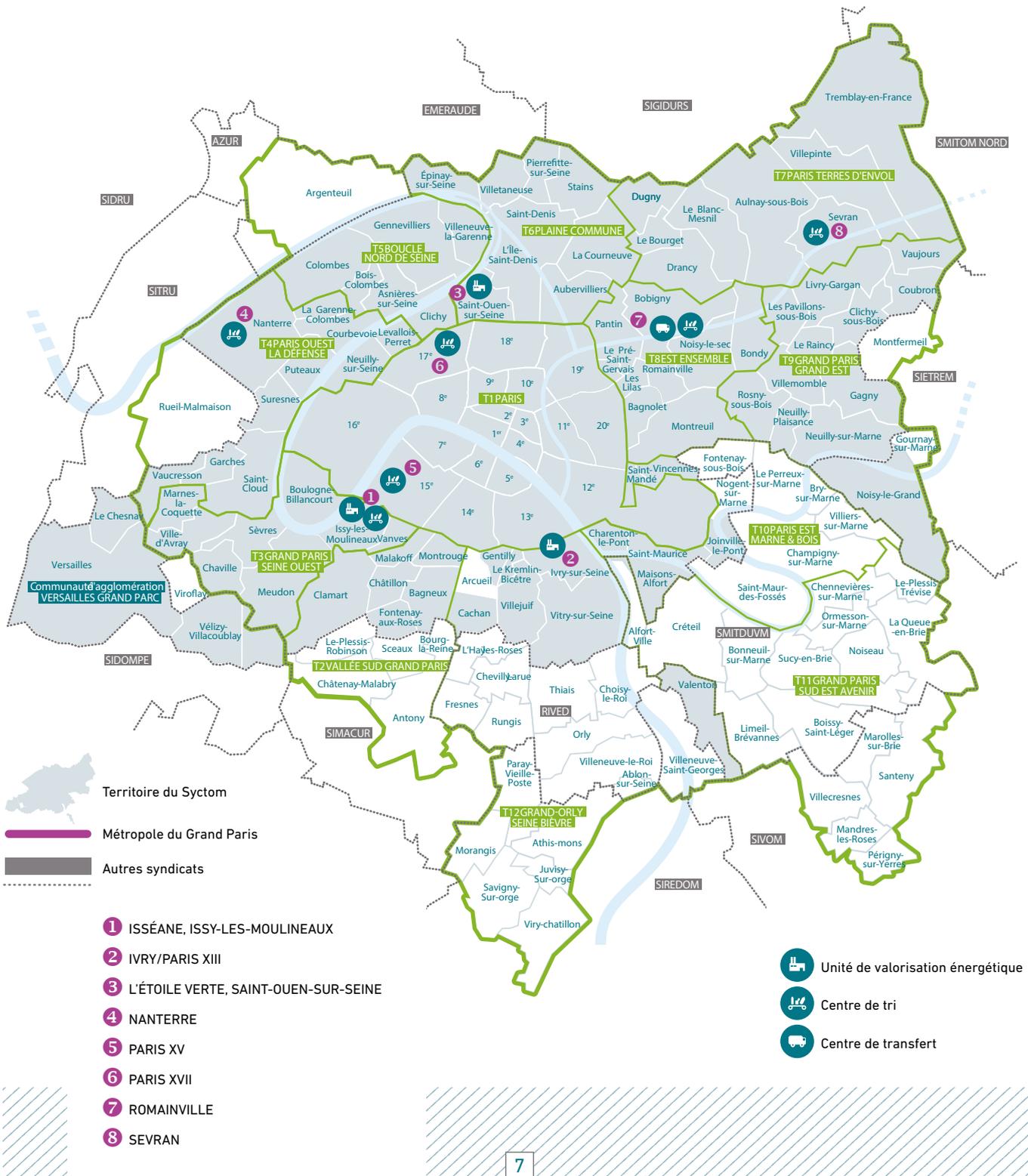
4 commissions thématiques

- > Animation du territoire
- > Efficience du tri
- > Solidarité et coopération internationale
- > Responsabilité sociale et environnementale

- Sont composées de 10 à 15 membres par commission
- Rendent un avis sur les dossiers soumis au Bureau,
- Se réunissent au moins 4 fois par an.

Le territoire du Syctom couvre 85 communes réparties sur 5 départements (75, 78, 92, 93, 94) de la zone dense de l'Île-de-France. Elles adhèrent au Syctom via les territoires dont elles sont membres (EPT ou communauté d'agglomération).

La loi NOTRe autorise les territoires compétents en matière de gestion des déchets à adhérer à plusieurs syndicats ; c'est ce qu'on appelle « l'adhésion en étoile ».



12 territoires adhérents du Syctom

11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

6 millions d'habitants soit près de 10 % de la population française (Estimation à partir du dernier recensement connu)

85 communes sur le territoire du Syctom

Liste des membres adhérents du Syctom

- La Ville de Paris.
- L'EPT n°2, pour le compte des communes de Bagneux, Clamart, Chatillon, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge.
- L'EPT n°3, pour le compte de la totalité de ses communes membres, à savoir les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.
- L'EPT n°4, pour le compte des communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Garches, Puteaux, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson.
- L'EPT n°5, pour le compte des communes de Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.
- L'EPT n°6, pour le compte de la totalité de ses communes membres, à savoir les communes de Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.
- L'EPT n°7, pour le compte de la totalité de ses communes membres, à savoir les communes de Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.
- L'EPT n°8 pour le compte de la totalité de ses communes membres, à savoir les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin, Romainville.
- L'EPT n°9 pour le compte des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Le Raincy, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble, Noisy-le-Grand.
- L'EPT n°10 pour le compte des communes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes.
- L'EPT n°12 pour le compte des communes de Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Valenton, Villejuif, Vitry-sur-Seine.
- La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour le compte des communes de Le Chesnay-Rocquencourt, Versailles, Vélizy-Villacoublay

Chiffres de 2019

**EMBALLAGES MÉNAGERS
ET PAPIERS****198 081 t**

traitées dans les centres
de tri de collecte sélective.
187 070 t en 2018

**OBJETS ENCOMBRANTS****231 422 t**

de déchets collectées en porte-à-porte, dépôts
sauvages et déchets des services techniques et
traitées dans les centres de tri d'objets encombrants.
223 408 t en 2018

**DÉCHÈTERIES****30 225 t**

d'encombrants et déchets ménagers spéciaux
réceptionnées dans les 31 déchèteries fixes et mobiles.
26 827 t en 2018

**TRAITEMENT
DES DÉCHETS****2 339 731 t**

de déchets traitées par
le Sycotm en 2019
pour **6 millions**
d'habitants

**ORDURES MÉNAGÈRES****1 872 649 t**

traitées dans les centres d'incinération avec valorisation
énergétique ou, en dernier recours, en enfouissement.
1 899 271 t en 2018

**DÉCHETS ALIMENTAIRES****7 354 t**

collectées séparément en vue d'un compostage
ou d'une méthanisation.
5 000 t en 2018

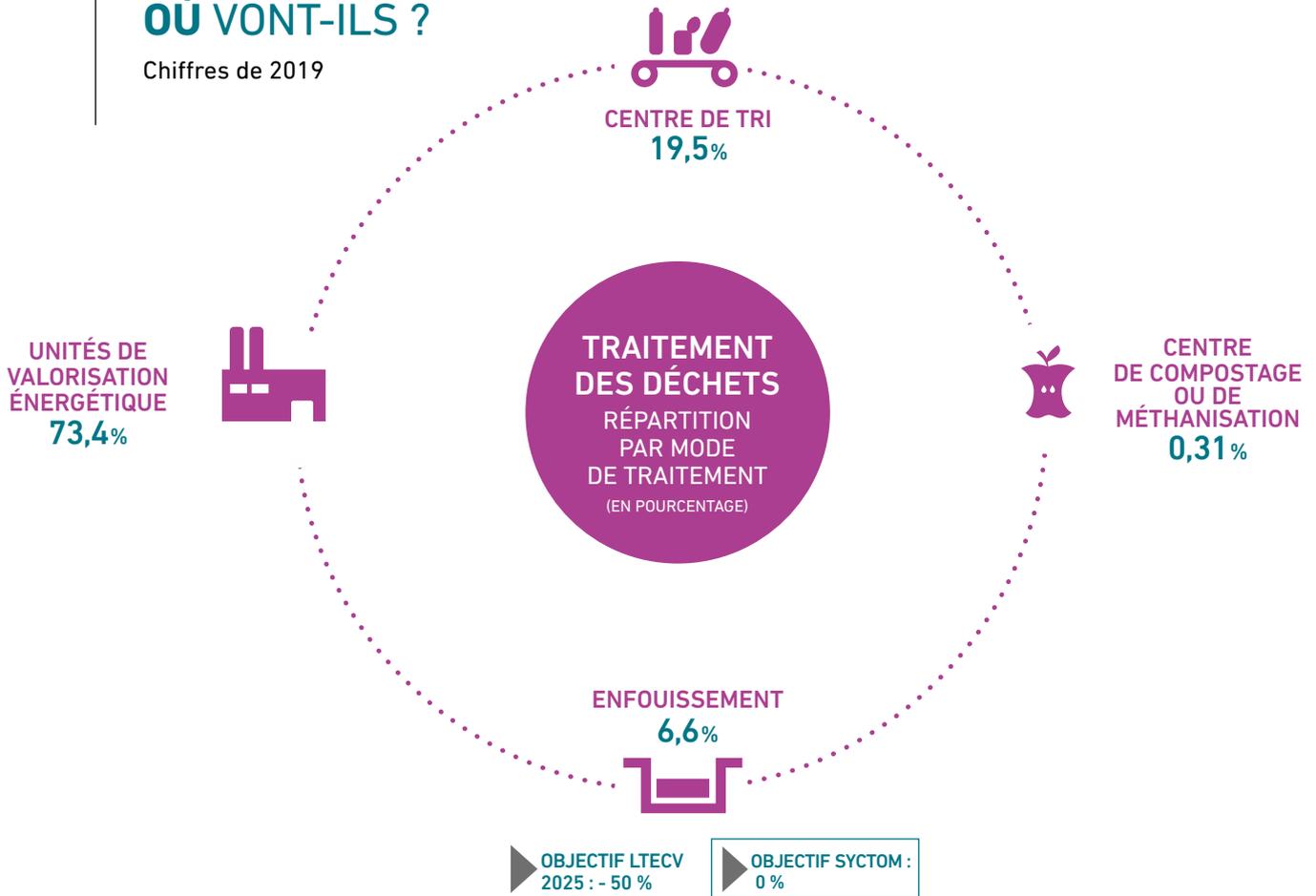
**EMBALLAGES EN VERRE****128 078 t**

ont été collectées sur le territoire du Sycotm et orientées directement
vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat.

125 734 t en 2018

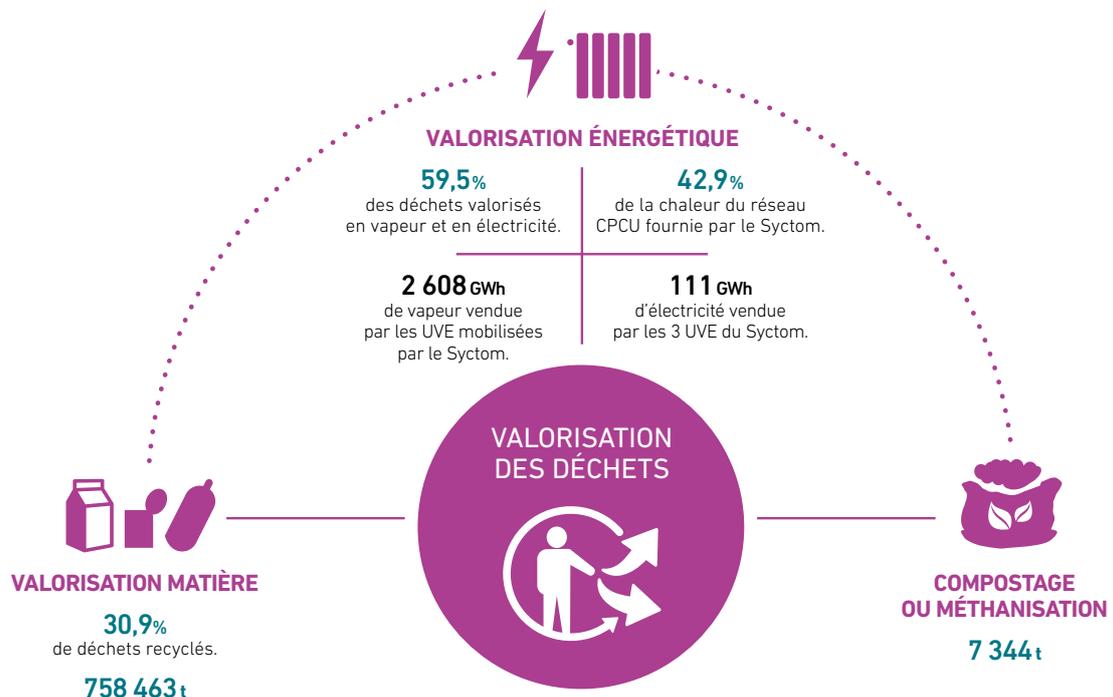
OÙ VONT-ILS ?

Chiffres de 2019



QUE DEVIENNENT-ILS ?

Chiffres de 2019

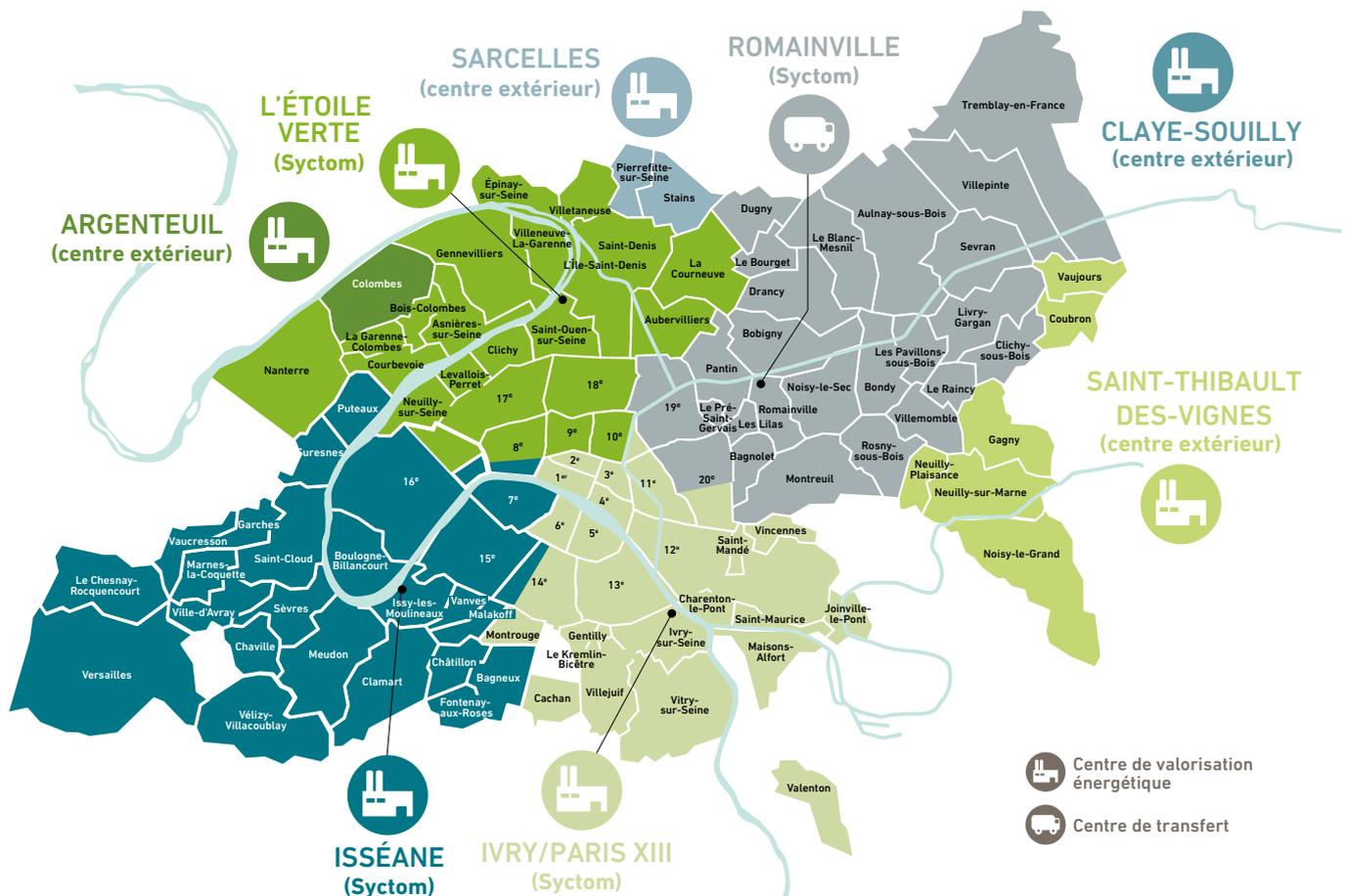


LES BASSINS VERSANTS DES COLLECTES

Le territoire du Syctom s'organise en bassins versants, en fonction de trois modes de traitement : valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, tri de la collecte sélective, tri des objets encombrants. Dans une logique de proximité géographique pour limiter les transports, chaque bassin versant est associé à un centre de traitement, dans lequel les bennes de collecte des collectivités viennent déverser leurs déchets.

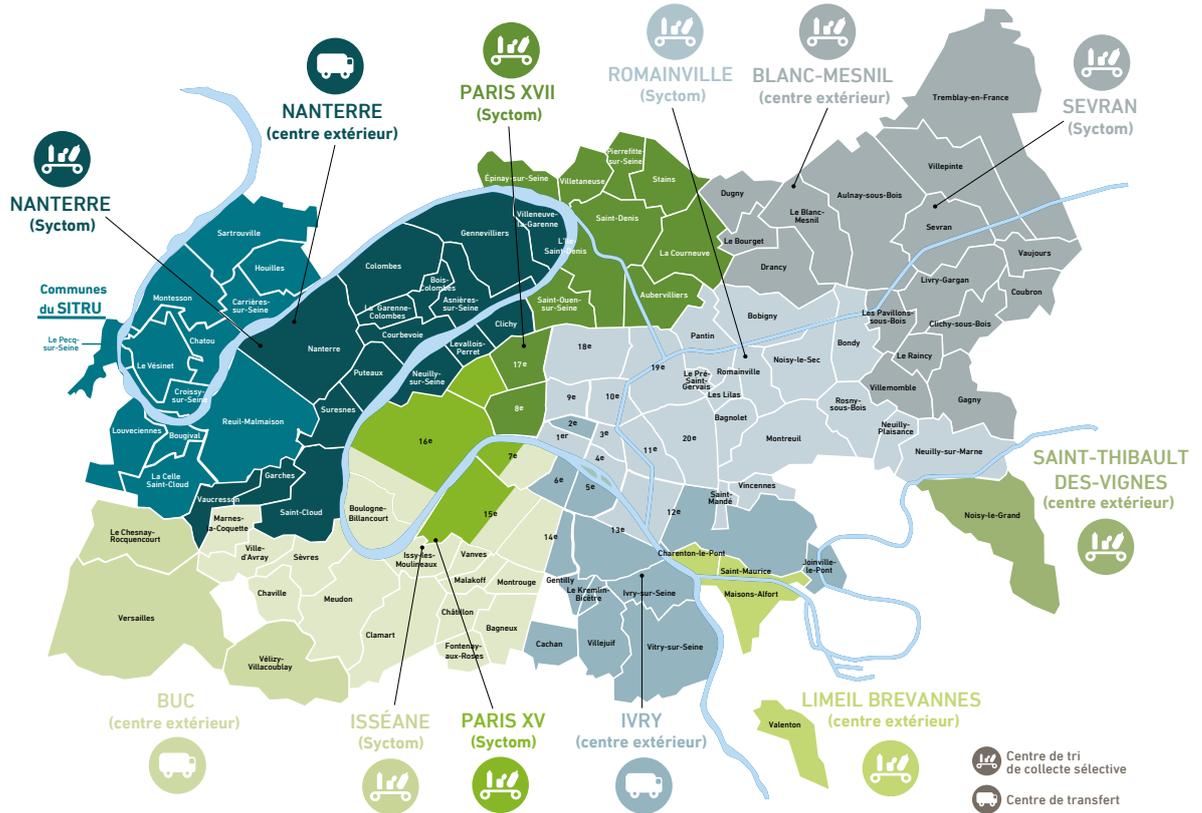
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Bassins versants au 31 décembre 2019



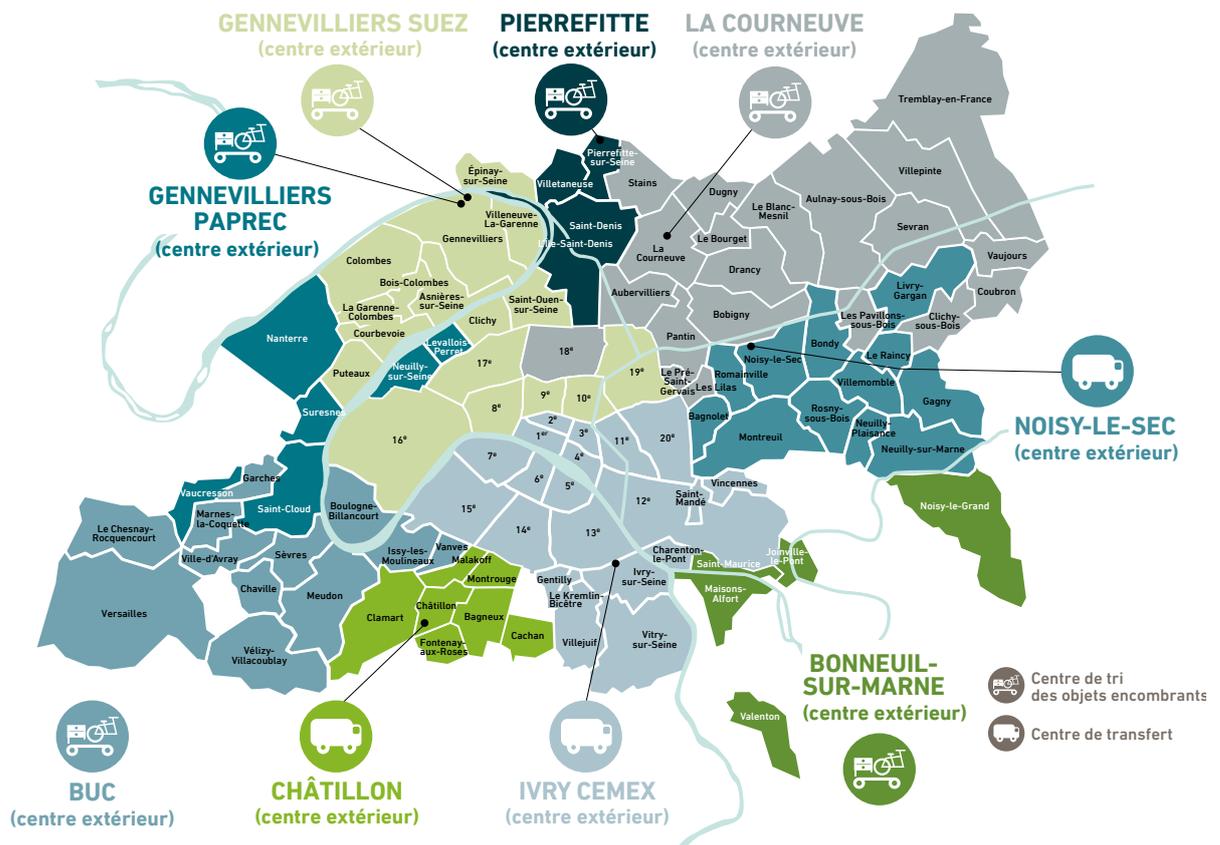
COLLECTE SÉLECTIVE

Bassins versants au 31 décembre 2019



ENCOMBRANTS

Bassins versants au 31 décembre 2019



Afin de réussir collectivement à réduire les déchets produits sur son territoire, le Syctom a co-construit en 2019 un plan d'action commun avec les acteurs volontaires impliqués dans l'économie circulaire (EPT, communes, Région, associations, représentants de producteurs ménagers ou gros producteurs, acteurs du traitement...).



**35 actions
réparties
en 7 axes**

Ce « Grand défi », plan partagé de 35 actions réparties en 7 axes, a été adopté à l'unanimité du Comité syndical fin juin 2019 et oriente désormais la feuille de route du Syctom comme celles de nos partenaires.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- Des objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, de la transposition en droit français du paquet Economie Circulaire de l'Union européenne, du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)...
- Un territoire peuplé de 6 millions d'habitants et très dense (de 8000 à 21 000 hab/km²) où l'habitat vertical est largement présent.
- Une augmentation régulière de la population entraînant une augmentation en volume de la production de déchets, malgré un ratio kg/habitant qui baisse régulièrement et demeure inférieur à la moyenne nationale.
- Des performances de tri par les habitants à améliorer car en deçà de la moyenne nationale.
- Une augmentation de la composante Déchets de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : relèvement des coûts de stockage et fin des taux réduits sur l'incinération vertueuse entraînant un coût supplémentaire pour le Syctom (+ 10 à 15% sur le budget général / Loi de Finances 2019).
- Des JO 2024 qui se tiendront sur le territoire francilien.
- **Une capacité de valorisation énergétique réduite de moitié en 2024, au centre à Ivry/Paris XIII, soit 350 000 t/an de moins.**
- **Une volonté affirmée par le Syctom de lutter contre l'enfouissement avec l'objectif de « Zéro déchet valorisable non valorisé ».**
- **Une augmentation globale des capacités des centres de tri grâce aux investissements réalisés à Paris XV et Paris XVII notamment.**



L'OBJECTIF DU GRAND DÉFI

A l'horizon 2025 et en conformité avec la projection faite par le Syctom dans sa contribution au PRPGD : **diminuer de 450 000 tonnes le volume de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire du Syctom.**

COMMENT ?

Favoriser la baisse du volume des déchets produits sur le territoire du Syctom, trouver les solutions pour détourner de la valorisation énergétique les déchets valorisables autrement que la nouvelle unité à Ivry/Paris XIII ne pourra plus accueillir, minimiser davantage l'enfouissement.

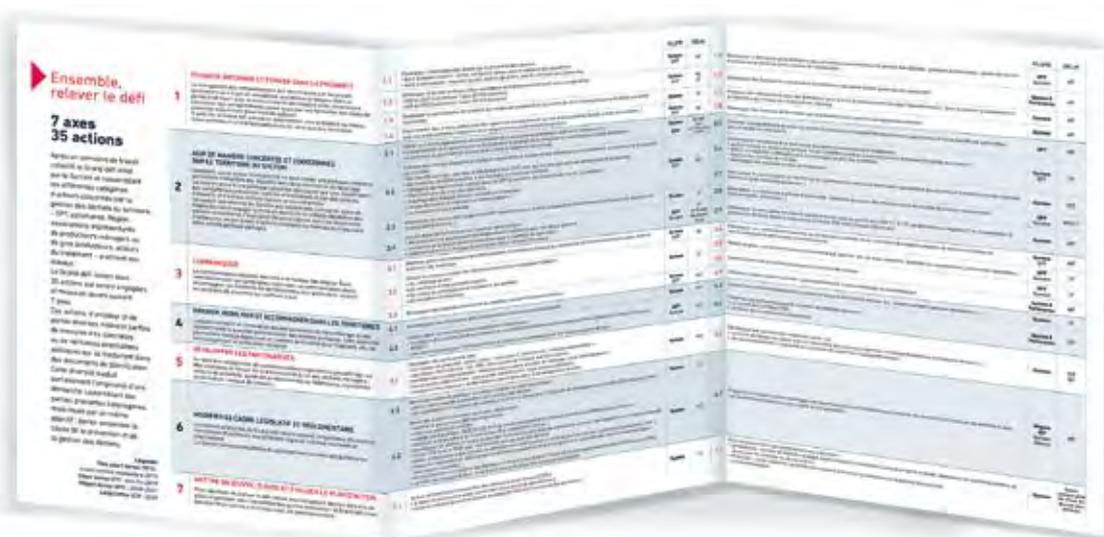


1. Eduquer, informer et former dans la proximité
2. Agir de manière concertée sur le territoire du Syctom
3. Communiquer
4. Innover, mobiliser et accompagner dans les territoires
5. Développer les partenariats
6. Mobiliser le cadre législatif et réglementaire
7. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan

35 actions au service de ces 7 axes ont été validées. Elles sont d'ampleur et de portée diverses et relèvent d'orientations politiques ou de mesures concrètes et pragmatiques.



Pour en savoir plus, le plan est téléchargeable en ligne sur le site du Syctom : www.syctom-paris.fr/actualites/le-syctom-lance-le-plan-dactions-grand-defi.html



QUELS LEVIERS ?

La prévention

« Elle porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit avant sa prise en charge comme déchet par un opérateur ou par la collectivité » (Ademe)

Il s'agit de diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations comme d'augmenter la recyclabilité ou de diminuer la nocivité des déchets lors la conception des produits par les entreprises en utilisant des produits moins impactants pour l'environnement.

La sensibilisation

Elle porte à la fois sur l'amélioration des gestes de tri notamment des ménages et des professionnels... pour augmenter la valorisation matière, comme la diffusion des pratiques vertueuses de réduction à la source, d'éco-conception, de consommation responsable.



Mise en place d'un schéma de coordination

Enfin, dans le périmètre qui est le sien, le Sycatom s'est vu confier dans le cadre du PRPGD, par le Préfet de Région et la Région Ile-de-France, la mise en place d'un schéma de coordination sur les questions de « prévention, collecte, traitement » : action 2.1 du Grand défi.

Des entretiens avec l'ensemble des EPT ont d'ores et déjà été menés pour mieux connaître la manière dont ces trois services essentiels sont assurés dans les territoires adhérents du Sycatom. La prochaine étape vise à construire les modalités du partenariat entre les EPT et le Sycatom.



LES UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

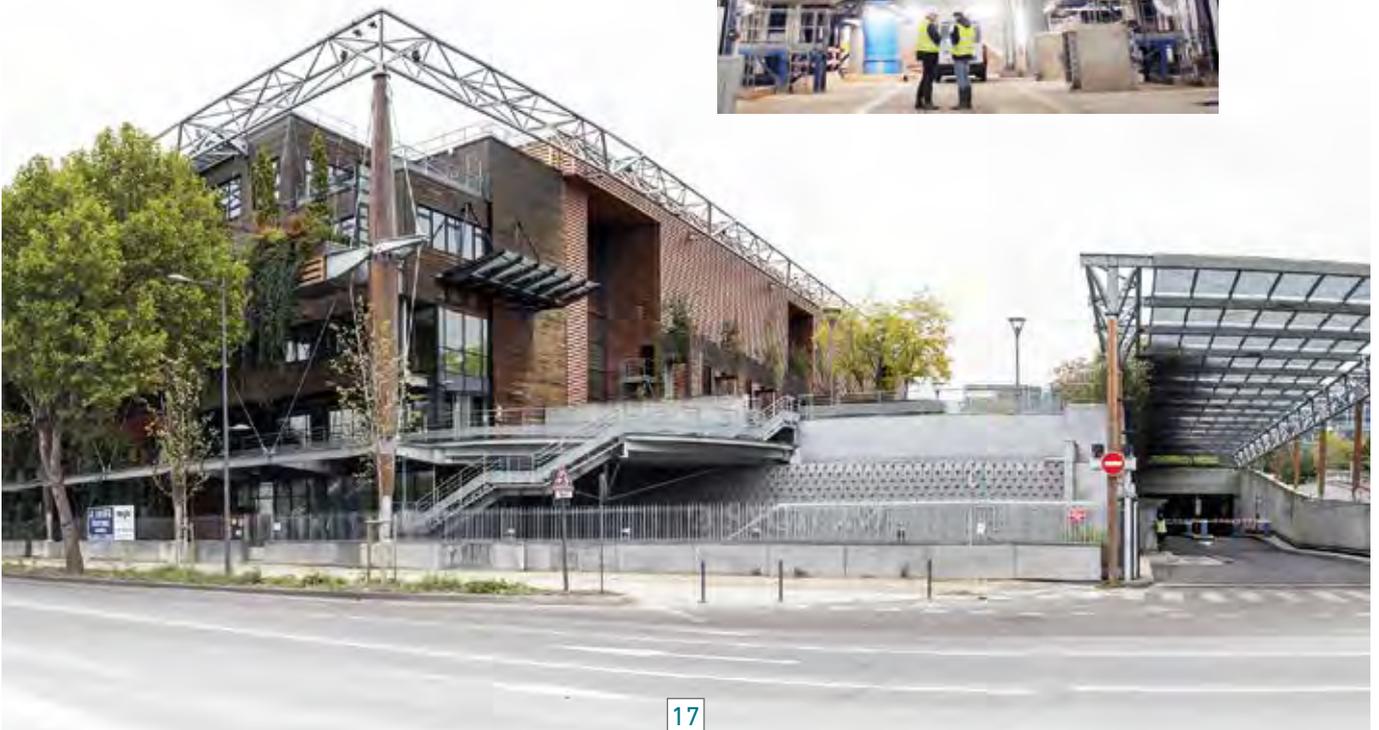
Les ordures ménagères résiduelles du territoire sont traitées par le Sycotom dans ses trois centres de valorisation énergétique à Ivry-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux et, en complément, dans des centres extérieurs publics ou privés.

La chaleur générée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur pour les réseaux de chauffage urbain ainsi que de l'électricité.

La vapeur produite par les 3 unités de valorisation énergétique du Sycotom permet à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de chauffer l'équivalent de 300 000 logements, dont tous les hôpitaux de l'APHP. L'électricité produite permet l'auto-alimentation des centres d'incinération, le surplus étant vendu à EDF.

ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

- Date d'ouverture : 2007
- **Capacité d'exploitation :**
510 000 tonnes/an
- Exploitant : Issy Urbaser Energy
(Urbaser)
depuis 2019 jusqu'en 2027





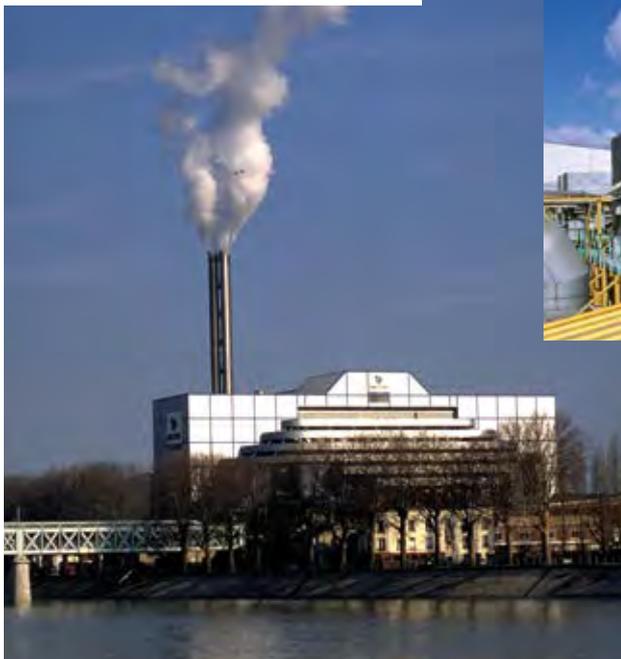
IVRY/PARIS XIII

- Date d'ouverture : 1969
- **Capacité d'exploitation : 700 000 tonnes/an**
- Exploitant : IP13 (Suez) depuis 2015

Travaux de transformation en cours pour une capacité de 350 000 tonnes/an en 2024

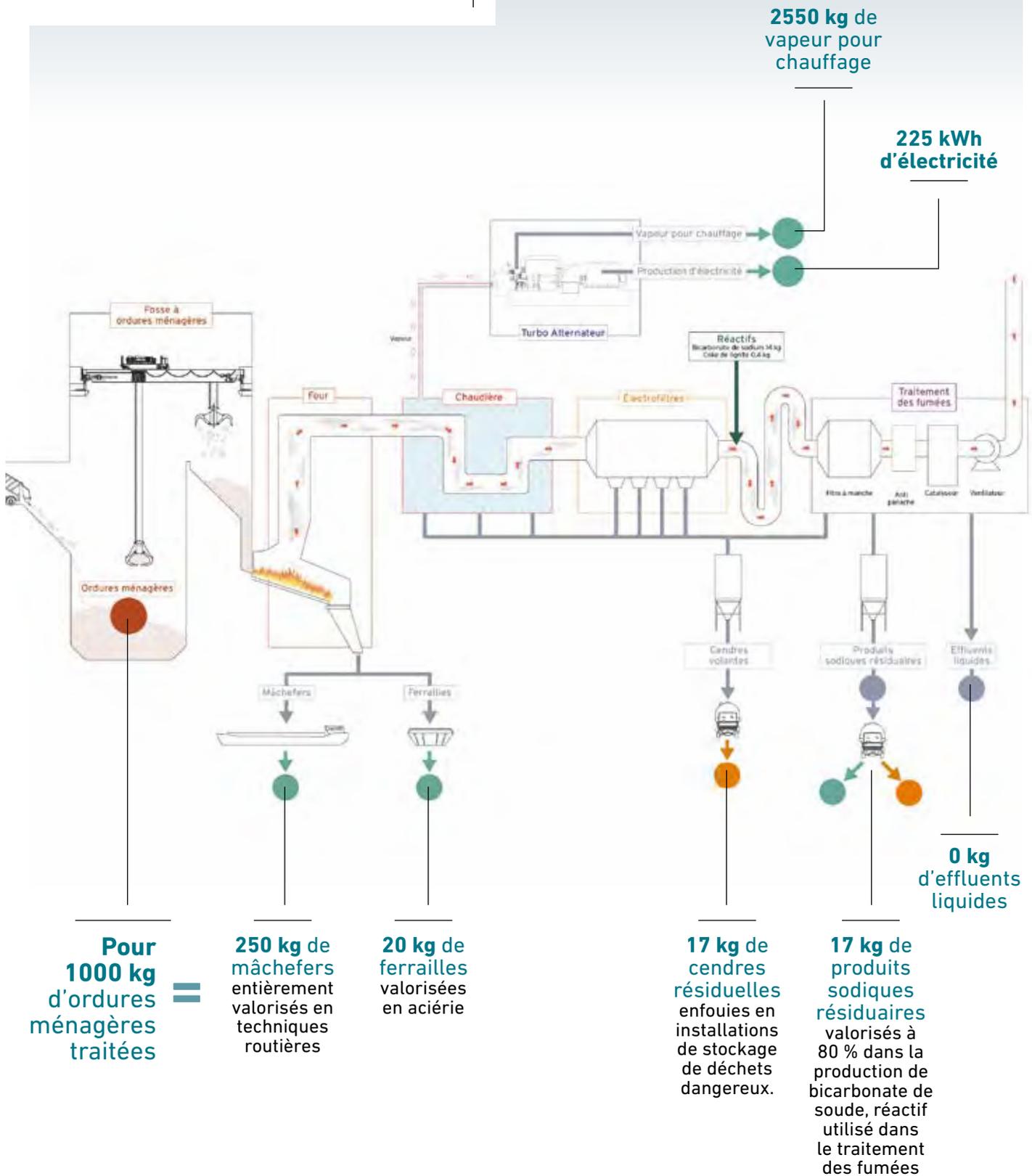
L'ETOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE

- Date d'ouverture : 1990
- **Capacité d'exploitation : 600 000 tonnes/an**
- Exploitant : Dalkia Wastenergy (EdF) depuis 1986 jusqu'en 2023



VALORISATION

Principe de fonctionnement d'une ligne de valorisation énergétique



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

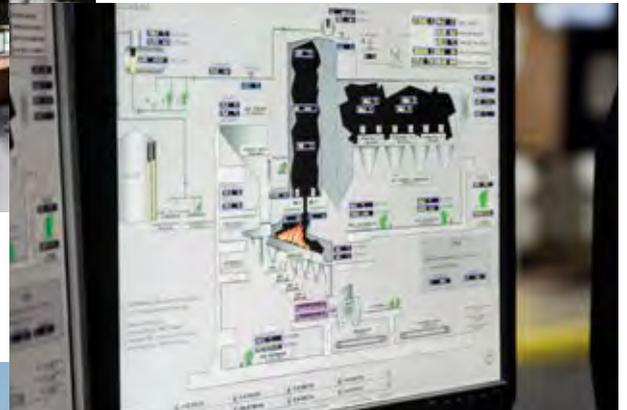
Les fumées sortant des fours sont épurées pour les débarrasser des poussières et des polluants, tels que les NOx (oxydes d'azote), les dioxines, les métaux lourds, le chlore, le dioxyde de soufre et divers composés toxiques. Les méthodes de traitement des fumées utilisées dans les unités de valorisation énergétique du Syctom garantissent des émissions très inférieures à la réglementation en vigueur. Les rejets atmosphériques sont contrôlés en continu grâce à des analyseurs placés en cheminée.

Parallèlement, le Syctom assure des campagnes régulières de contrôle des rejets et des mesures de retombées atmosphériques par jauge Owen et bio-surveillance des mousses et des lichens.

Ces mesures sont toutes transmises et validées par la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie). Airparif valide aussi les mesures des retombées atmosphériques.

Les résidus produits font l'objet d'une valorisation ou d'un traitement spécifique :

- Les mâchefers (résidus solides) sont transportés par voie d'eau pour être recyclés dans les travaux publics,
- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées) sont traités pour partie ou envoyés en centre de stockage pour déchets dangereux.



Les papiers et emballages ménagers collectés séparément sur le territoire, sont traités dans l'un des six centres de tri du Syctom (Issy-les-Moulineaux, Nanterre, Paris XV, Paris XVII, Sevran et Romainville) et, en complément, dans des centres de tri extérieurs publics ou privés. Les déchets y sont triés et séparés par types de matériaux en vue de leur recyclage.

L'augmentation des tonnages et l'évolution des consignes de tri nécessitent une adaptation permanente des centres de tri, les derniers chantiers menés par le Syctom étant :

- L'ouverture du centre de tri à Paris XVII en 2019,
- La modernisation du process et l'augmentation de capacité à Paris XV en 2019,
- La modernisation du process et l'augmentation de capacité à Nanterre en cours.



PARIS XV

- Mise en service en 2011
- **Capacité d'exploitation : 32 000 tonnes**
- Exploitant : XVéo (Veolia) depuis 2019 jusqu'en 2025

PARIS XVII

- Mise en service en 2019
- **Capacité d'exploitation : 45 000 tonnes**
- Exploitant : CNIM depuis 2019 jusqu'en 2021





ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

- Mise en service en 2008
- **Capacité d'exploitation :**
23 000 tonnes
- Exploitant : TSI (Suez)
depuis 2019 jusqu'en 2027



NANTERRE

FERMÉ pour travaux de
modernisation du process

- Mise en service en 2004
- **Capacité d'exploitation :**
40 000 tonnes
(capacité portée dans l'avenir
à 65 000 tonnes)
- Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group)
depuis 2019 jusqu'en 2026



ROMAINVILLE

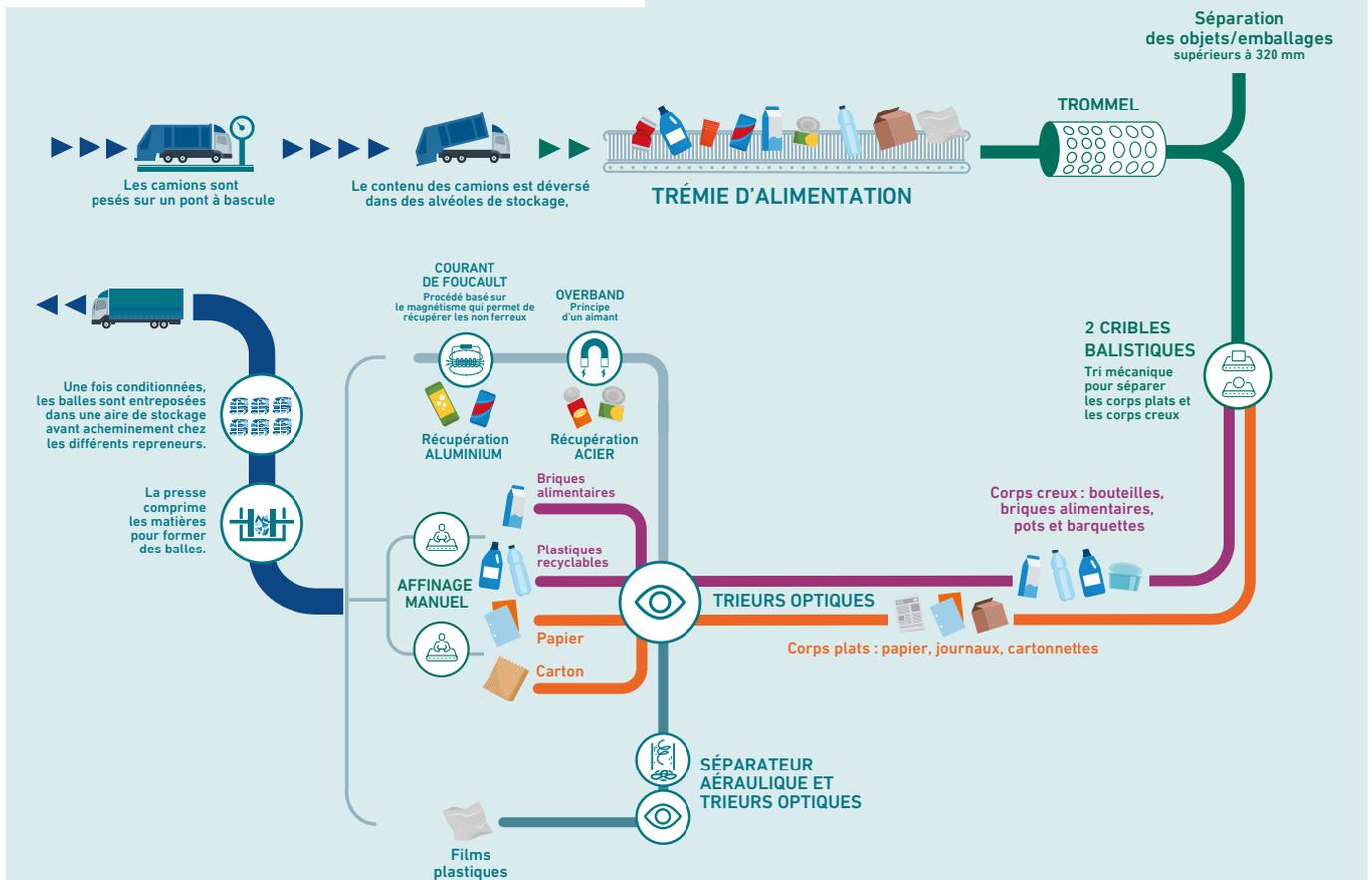
- Mise en service en 1993
- **Capacité d'exploitation :**
53 000 tonnes
- Exploitant : Valoram (Urbaser)
depuis 2016 jusqu'en 2023



SEVRAN

- Mise en service en 2008
- **Capacité d'exploitation :**
17 000 tonnes
- Exploitant : Ihol (Veolia)
depuis 2013 jusqu'en 2020

Schéma de fonctionnement d'un centre de tri



L'extension des consignes de tri entraîne la préparation au recyclage de nouveaux types d'emballages : barquettes, pots, films et sachets plastiques, ainsi que les emballages métalliques de petites dimensions (opercules, capsules, couvercles...). Cela implique une séparation d'une plus grande précision dans le centre de tri.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE
(Les emballages en verre sont à déposer dans les bacs ou conteneurs spécifiques)



Que deviennent les matières triées en sortie d'un centre de tri ?

Les papiers et les emballages, une fois triés par matière et conditionnés en balles, sont acheminés vers des usines de recyclage. Le transport par voie d'eau est privilégié.

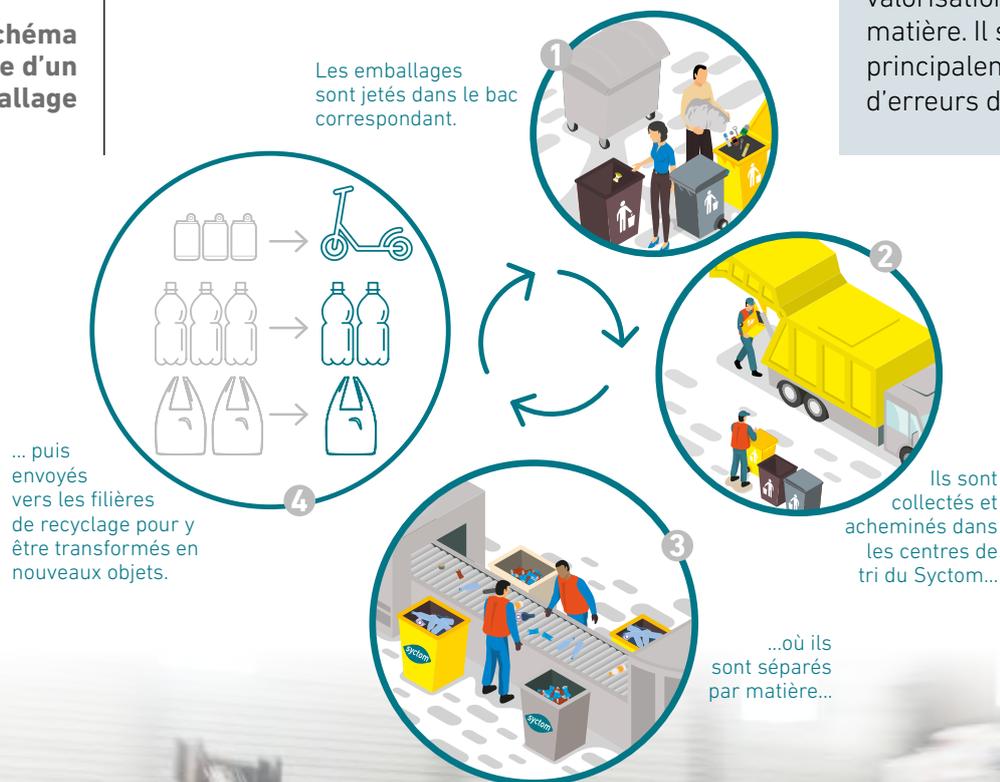
Ces matières sont ensuite transformées en « matières premières secondaires » : papier journal, carton, granulés de plastique, aluminium ou acier, qui entrent dans la fabrication de nouveaux produits.

A titre d'exemples :

- le papier et le carton sont recyclés en papier, produits d'hygiène, cartons d'emballage ou matériaux d'isolation,
- les métaux (acier, aluminium) sont recyclables à l'infini et sont réutilisés dans la fabrication de vélos, chaises, outils ou boîtes de conserve,
- les bouteilles d'eau peuvent redevenir des bouteilles ou des fibres de rembourrage et pulls en polaire...

Environ 25% des tonnages entrants ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière. Il s'agit principalement d'erreurs de tri.

Schéma de vie d'un emballage



RECYCLER



OBJECTIF ZÉRO ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS VALORISABLES

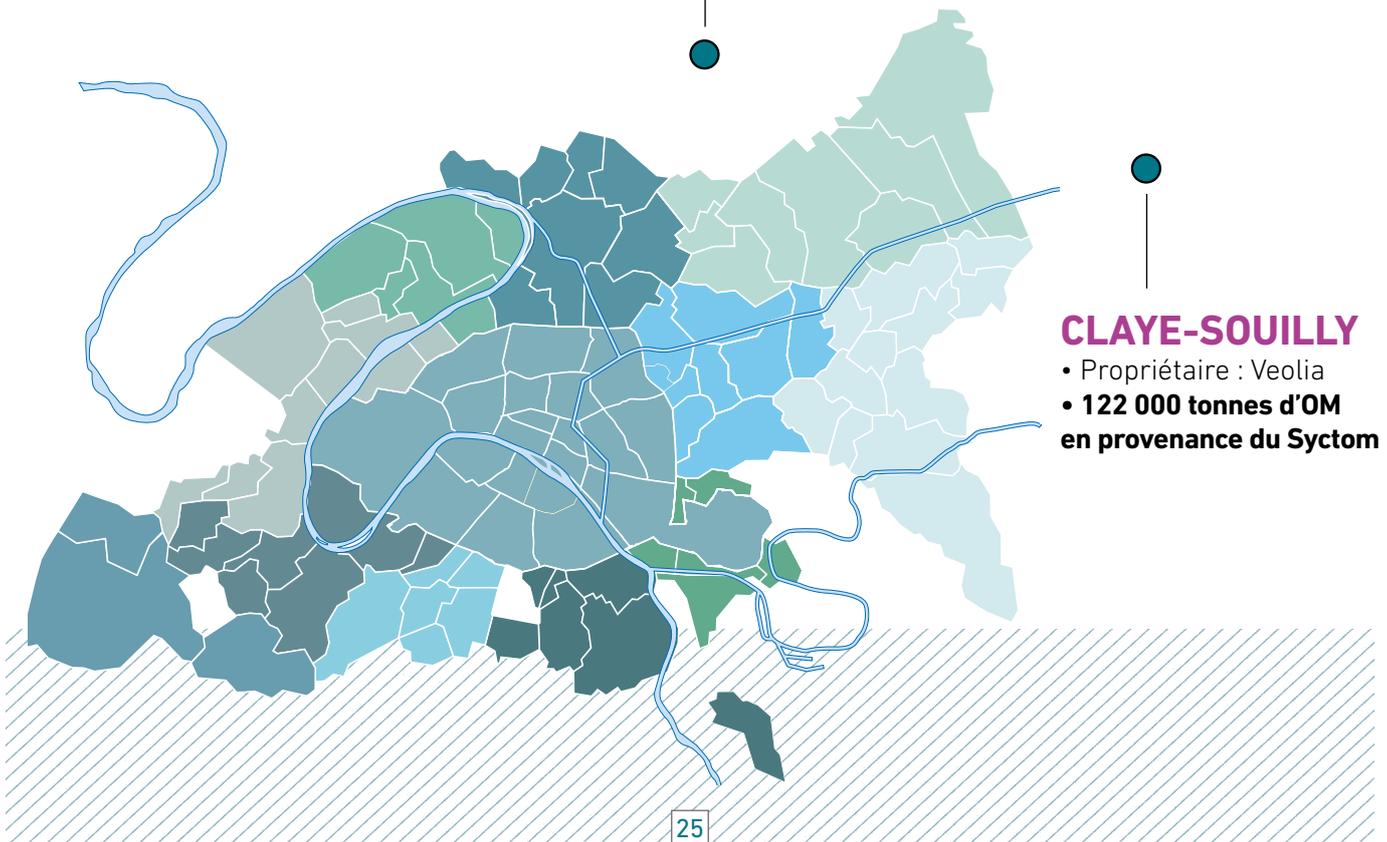
En 2019, 6,6% seulement des déchets ménagers étaient enfouis sur le territoire du Syctom (9,6 % en tenant compte des refus de tri), alors que la moyenne nationale est de 35%. Le recours à l'enfouissement est en effet exceptionnel : arrêts de four, grèves... La stratégie du Syctom vise à améliorer sans cesse son outil industriel afin d'éviter l'enfouissement des déchets valorisables et atteindre l'objectif de zéro déchet enfoui. Depuis juin 2020, les ordures ménagères sont mises en balles à Claye-Souilly afin de constituer un stock tampon pour optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Syctom.


BOUQUEVAL

- Propriétaire : Veolia
- **32 000 tonnes d'OM** en provenance du Syctom

CLAYE-SOUILLY

- Propriétaire : Veolia
- **122 000 tonnes d'OM** en provenance du Syctom

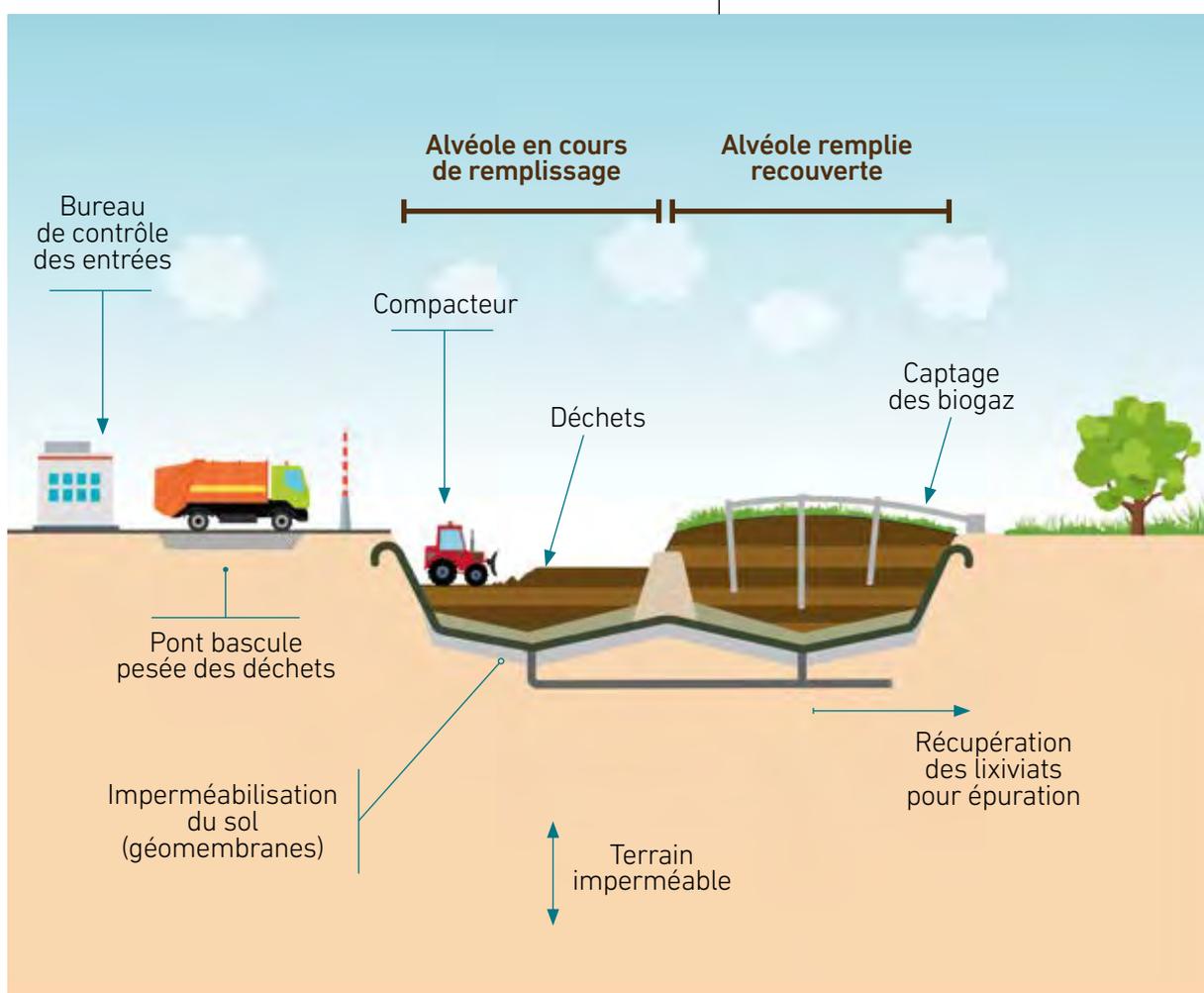


Principe de l'enfouissement

Lorsque le recours à l'enfouissement est nécessaire, les déchets sont stockés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les conditions dans lesquelles ils sont stockés sont très strictes, afin de maîtriser l'impact sur l'environnement : imperméabilisation des alvéoles, captation des biogaz, récupération des lixiviats...

Schéma d'un centre d'enfouissement



Traiter séparément les déchets organiques répond à plusieurs objectifs complémentaires :

- Diminuer le volume des déchets destinés à la valorisation énergétique
- Valoriser ces déchets en biogaz et en compost
- Sensibiliser les producteurs de déchets à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les déchets organiques ou biodéchets représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024 afin de mettre en place une économie circulaire de la matière organique.

Les collectivités locales pourront mettre en place des collectes séparées ou bien encore proposer des solutions locales de valorisation, charge à elles de démontrer que ces deux solutions permettent de traiter des volumes comparables.

Le Syctom traite d'ores et déjà chaque année environ 7350 tonnes de déchets alimentaires.

CE QUE PRÉVOIT LE SYCTOM

- **Développement de la collecte sélective des déchets alimentaires, en déclinaison des expérimentations menées depuis 2017**
Au 31 décembre 2019, une collecte séparative des déchets alimentaires est opérée sur 618 sites (établissements scolaires, marchés alimentaires, restaurants collectifs) et auprès de 88637 logements.
- **Un projet de R&D avec le SIAAP, le projet Cométhà** (voir fiche 11. R&D)
- **Un projet industriel de Biométhanisation avec le SIGEIF** à Gennevilliers (voir fiche 10. Les projets)



 **7354**
tonnes
de déchets
alimentaires
traités en 2019



L'aide d'ores et déjà apportée aux collectivités

- **+ de 60 000 composteurs** individuels distribués depuis 2011 pour un montant total de 2 024 190 €.
- Formation de relais locaux au compostage domestique (particuliers, associations, bailleurs, etc.).
- Un site dédié : jecomposteenville.fr.
- Un traitement spécifique des biodéchets collectés séparément proposé aux adhérents au tarif exceptionnel et incitatif de 5 € la tonne.
- Le soutien à des expérimentations de collecte séparée des déchets organiques menée auprès des ménages, des marchés, des établissements scolaires et de restaurants collectifs dans 44 communes.
- Deux projets de traitement micro-local par compostage électromécanique.

QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

Ils sont transportés vers différents centres de méthanisation pour produire dans un premier temps du biogaz puis du compost.

QUEL COÛT POUR LE SYCTOM ?

Aujourd'hui, le Sycotm propose un traitement à un coût extrêmement attractif afin d'inciter ses adhérents à expérimenter différents modes de collecte et/ou de valorisation y compris locale.

Le coût réel de ces collectes et de leur traitement est de 250 €/tonne.



Le Sycotm a créé un site pour tout savoir sur les déchets alimentaires : mesdechetsalimentaires.fr



Le défi de l'amélioration des performances du tri et la recherche de nouvelles formes de valorisation des déchets conduit le Sycotom à réaliser d'importants travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de ses outils industriels. Il s'agit d'investir pour continuer à offrir un service public performant, adapté aux exigences de l'économie circulaire et de la protection de l'environnement.

CENTRE À IVRY/ PARIS XIII

Remplacement d'un centre de valorisation énergétique traitant 700 000 t /an d'ordures ménagères, par une nouvelle unité d'une capacité de 350 000 tonnes. La nouvelle installation sera construite et ensuite seulement l'ancienne sera déconstruite afin assurer la continuité du service public de valorisation des déchets.

POURQUOI ?

- La précédente usine est en fin de vie (50 années de fonctionnement), il est nécessaire de la déconstruire pour la remplacer par une unité dotée des équipements les plus performants en matière de protection de l'environnement : odeurs maîtrisées, bruit atténué, réduction des rejets atmosphériques, circulation diminuée.
- La réduction de la capacité de traitement a conditionné l'autorisation de mener à bien le projet. Pour concourir à la réduction du gisement, plusieurs moyens concomitants : la diminution de la production de déchets par les habitants, l'amélioration du geste de tri des emballages et la collecte des déchets organiques à la source, inscrite dans la loi et obligatoire en 2024.

Coût des travaux :
500 M€
Les travaux sont
engagés et seront
terminés en **2024**.



L'ETOILE VERTE À SAINT-OUEN SUR-SEINE

Projet d'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique, l'Etoile Verte, situé au cœur de l'eco-quartier des Docks, traitant 600 000 t/an de déchets ménagers. Ces travaux et ceux liés à l'amélioration des performances environnementales constituent un challenge industriel qui n'entraîne pas de rupture dans la mission de valorisation des déchets.

POURQUOI ?

- Intégration visuelle et sonore des bâtiments dans un environnement urbain dense
- Création de bâtiments tertiaires
- Modernisation et amélioration du process de traitement des fumées et des rejets en eau
- Développement d'un procédé inédit de captage du CO₂ dans les fumées d'incinération.



Coût des travaux :
210 M€
Les travaux sont engagés et seront terminés en **2024**.

ROMAINVILLE / BOBIGNY



Projet conçu pour doter le quart nord-est francilien d'un nouveau centre de tri et pré-traitement des déchets ménagers à l'horizon 2025. Le projet serait implanté sur Romainville et sur Bobigny avec la mise en œuvre de la logistique fluviale. Il s'agira de bâtir une installation parfaitement intégrée dans le paysage du nouveau tissu urbain.

POURQUOI ?

- Etendre la capacité de tri de la collecte sélective de 45 000 à 60 000 t/an
- Recevoir 350 000 tonnes/an d'OMR
- Recevoir 40 000 t/an de déchets alimentaires avant transfert vers des sites spécialisés (cf. l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires en 2024)
- Maintenir l'activité déchèterie d'une capacité de 15 000 tonnes par an
- Créer une ressourcerie d'une capacité de 500 tonnes par an
- Utiliser la voie d'eau via le Canal de l'Ourcq afin de limiter le transport par camions

Etat de la procédure : le Comité syndical aura à décider de la suite à donner à ce projet.

NANTERRE



Les travaux dans le centre à Nanterre sont entrepris pour augmenter les capacités de tri de 39 000 à 55 000 t/an et pour adapter les procédés industriels à l'extension des consignes de tri qui concernent désormais l'ensemble des emballages plastiques.

Coût des travaux :
45 M€ HT

Les travaux sont engagés et le centre reprendra progressivement son activité **au printemps 2021** pour fonctionner pleinement en **août 2021**.

SEVRAN



Des travaux sont à l'étude dans le centre à Sevrans pour adapter les procédés industriels à l'extension des consignes de tri et pour récupérer tout l'aluminium et les aciers > à 30 mm. Des travaux liés à la sécurité incendie sont programmés pour début 2021. Une première phase est en cours.

Coût des travaux de la première phase :
900 000 €

GENNEVILLIERS

Biométhanisation

Le projet Biométhanisation est conduit par le Sycotom et le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France). Il consiste à créer dans le port de Gennevilliers une installation de méthanisation qui traitera jusqu'à 50 000 t/an de déchets alimentaires.

POURQUOI ?

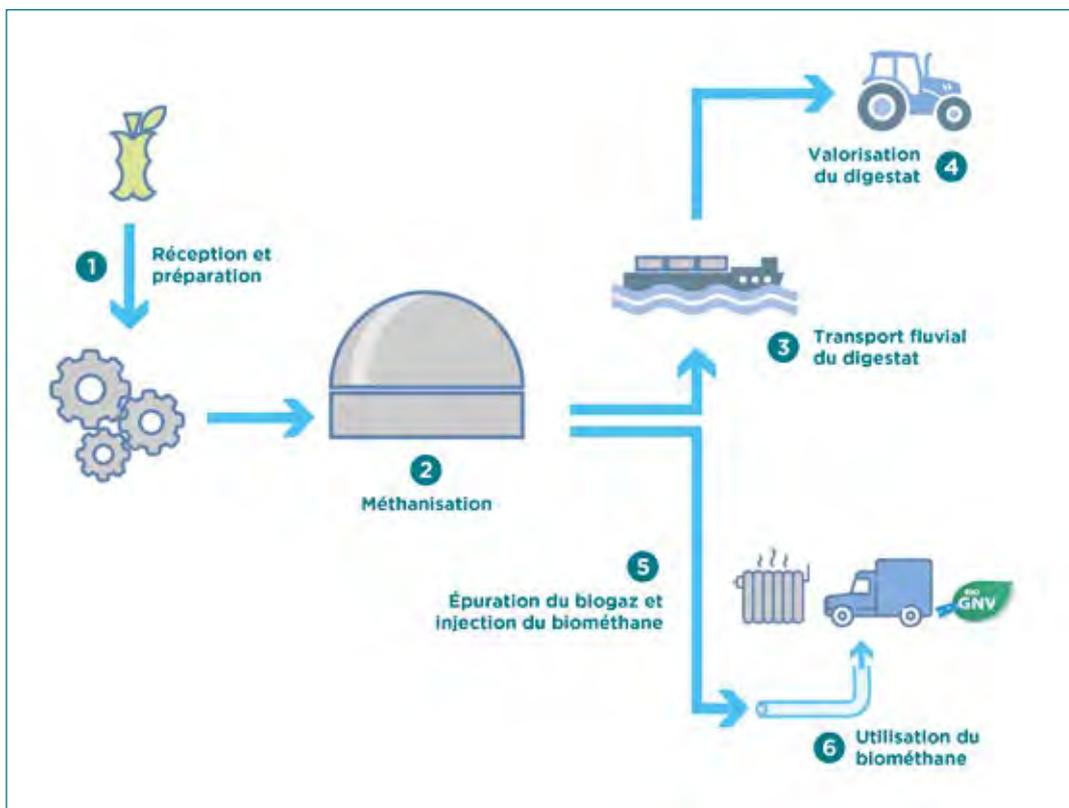
- Valoriser les déchets alimentaires
- Développer une production locale d'énergie renouvelable, le biométhane ou gaz vert
- Produire une matière fertilisante, le digestat (ce qui reste de la matière organique après le processus de transformation en gaz)
- Proposer une solution de traitement de proximité des biodéchets
- Recourir au transport fluvial

Coût des travaux :

environ 30 M€ HT

Les études sont engagées, le concessionnaire sera choisi fin 2021. Si l'équilibre économique est atteint, la mise en service aura lieu en 2024.

Schéma du principe de Biométhanisation



Premier opérateur public européen de traitement des déchets et propriétaire de ses installations, le Syctom a toute la légitimité et les compétences internes pour porter des projets de R&D ambitieux et innovants. En plus d'ouvrir des perspectives nouvelles et performantes de valorisation, cette démarche participe de son leadership technique, industriel et institutionnel. Elle s'inscrit également dans la promotion de solutions territorialisées pour accélérer la transition écologique.

Projet Cométha

Le Syctom et le SIAAP ont, en 2017, imaginé et souhaité développer une solution de co-traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées et de la fraction organique résiduelle des ordures ménagères (FOR) afin de les valoriser en biogaz, sans aucun retour au sol.

Coût du projet :
94,2 M€

QUELS OBJECTIFS ?

- Démontrer la pertinence du mélange de matières
- Développer des procédés de co-méthanisation pour obtenir un bilan énergétique optimal
- Ouvrir la voie à des productions énergétiques de récupération sur une large échelle, à un niveau de performance jusqu'ici inégalé
- Promouvoir les technologies thermochimiques innovantes

LA DÉMARCHE

Dans un cadre juridique inédit appelé Partenariat d'innovation, le Syctom et le SIAAP ont retenu 4 groupements qui associent entreprises, laboratoires, universités et startups pour la phase 1.

2018 > 2019

PHASE 1

- 4 GROUPEMENTS titulaires
 - 15 LABORATOIRES impliqués
 - 100 PERSONNES engagées
 - 90 RÉUNIONS (400 HEURES)
 - 300 ESSAIS EN LABORATOIRE
 - 20 TONNES D'INTRANTS testés
- (6 TONNES DE FOR, 11 TONNES DE BOUES ET 2,3 TONNES DE FUMIER ÉQUIN)

2020 > 2022

PHASE 2 : La construction et l'exploitation des pilotes industriels

Deux groupements ont été retenus pour poursuivre le programme de recherche et concevoir/construire/ exploiter deux unités pilotes permettant d'éprouver sur le terrain et dans des conditions d'exploitation réelles les solutions imaginées en Phase 1:

- Tilia / GICON France-Biogaz / DBFZ / Fraunhofer IGB
- John Cockerill / Sources / UniLaSalle / UTC

> 2023

PHASE 3 : Construire l'unité industrielle qui mettra en œuvre la solution de valorisation la plus pertinente.



Un dossier d'information est téléchargeable sur le site internet du Syctom :
www.syctom-paris.fr/evenements/lancement-de-la-phase-2-du-projet-cometha.html



Captation du CO₂

Le Sycotom a lancé en 2016 un programme international de recherche dont l'objectif est d'utiliser le CO₂ des fumées produites par l'incinération des ordures ménagères pour faire croître des micro-algues et produire, à terme, des biomatériaux tels que des bioplastiques ou des biocarburants.

Le site du centre de valorisation à Saint-Ouen-sur-Seine qui fait l'objet d'une opération de requalification urbaine de grande envergure et d'un programme d'amélioration de ses performances environnementales, a été choisi comme laboratoire d'expérimentation.

NOS PARTENAIRES

Un consortium de recherche international qui regroupe Setec Environnement, l'Institut Royal de Technologie de Suède à Stockholm, l'Ecole Polytechnique de Montréal, l'Ecole des Mines de Paris et le Centre Technique Avancé des Energies Renouvelables (CTAER) de l'Université d'Almeria (Espagne).

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

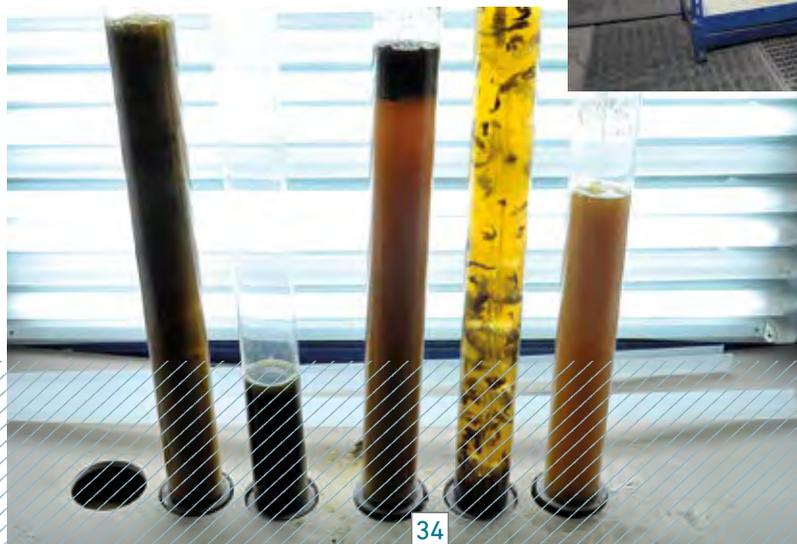
Après une première phase de sélection des souches algales compatibles avec les fumées issues des installations du Sycotom, le travail s'est concentré sur la conception des bioréacteurs dans l'objectif de les rendre les plus efficaces possibles.

La première unité pilote vient d'être construite et mise en service en février 2020 dans le laboratoire de l'Université d'Almeria.

Après les tests de vérification (comparaison théorie / pratique) et les nécessaires mises au point inhérentes à tout pilote, ces installations pourront être transférées sur nos sites de traitement.

En parallèle, des démarches sont actuellement en cours avec un cabinet spécialisé pour déposer des brevets afin de protéger les résultats obtenus et en permettre leur communication.

Coût du projet :
3,2 M€ TTC



LE SYCTOM AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2017, le Syctom a souhaité se positionner auprès de l'Union européenne afin de porter au meilleur niveau ses positions sur le traitement des déchets ménagers. Il est accompagné dans ces activités par un cabinet de lobbying afin de suivre les processus de construction des décisions qui impactent nos activités.

UN POSITIONNEMENT PROGRESSIF

- Des modules de formation interne pour une acculturation de l'équipe de direction au fonctionnement de l'UE et aux enjeux
- Des rendez-vous à Bruxelles pour rencontrer des députés, des membres de la Commission et les représentations permanentes de la France et de l'Île-de-France
- Des visites de site organisées pour les membres de la Commission
- Des rapprochements avec certains acteurs comme par exemple la Plateforme européenne pour l'économie circulaire et les membres de l'European Plastics Pact

DES PUBLICATIONS

Différents sujets ont fait l'objet de publications (position papers et réponses à des consultations) :

- Eco-conception
- Stratégie plastiques
- Plastique à usage unique
- Nouveau plan d'action pour une économie circulaire
- Identification des indicateurs possibles pour un management efficace des déchets

➤ A venir :

- Consultation sur le Pacte Climat



DES PROJETS

- Approfondir les possibilités de financement Life en particulier pour développer un projet lié à l'éducation à l'environnement à une échelle significative sur le territoire du Sycotm
- Défendre la prise en compte des spécificités territoriales
- S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Plaider pour une réduction de l'usage du plastique – Le Sycotm a adhéré le 6 mars 2020 à l'European Plastics Pact et participera sur ces sujets à des groupes de travail à Bruxelles
- Intensifier notre activité européenne pour peser sur la prise en compte de la question du traitement des déchets dans la mise en œuvre du Green deal
- Informer précisément les députés français du Parlement européen sur nos activités et nos enjeux

LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU SYCTOM

Depuis 2014, au titre de la loi Oudin-Santini, le Syctom concourt à l'aide au développement de la France en soutenant des projets de solidarité internationale. Le Syctom plaide également la cause du traitement des déchets auprès des instances internationales et apporte une expertise technique à des mégapoles et à des Etats.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'APPEL À PROJETS SOLIDARITÉ DÉCHETS SYCTOM

POURQUOI ?

- Accélérer la transition écologique dans les pays en développement
- Faire émerger des projets d'amélioration de la gestion des déchets

COMMENT ?

- Associer les collectivités adhérentes qui souhaitent déployer des actions de coopération internationale dans le cadre du dispositif « 1% déchets » afin de mutualiser les initiatives.



38 PROJETS
SOUTENUS depuis
2015 dans **18 pays**
pour un montant
total de **3,5 M€**

FAIRE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS UN SUJET INTERNATIONAL**POURQUOI ?**

- Développer la prise de conscience des particularités du traitement en milieu urbain dense
- Participer à l'émergence de solutions territorialisées
- Porter le lien entre traitement des déchets/ assainissement/ lutte contre le réchauffement climatique /préservation de la ressource

COMMENT ?

- Prises de parole dans des évènements internationaux (COP, Forum mondial de l'eau, évènements onusiens, etc.)
- Répondre aux sollicitations des organismes internationaux (UNESCO, Medef International, Banque mondiale, etc.)

RÉPONDRE AUX DEMANDES DE PARTENARIATS-CONSEIL

La Ville de Noursoultan au Kazakhstan, la Métropole de Manille (Philippines), la Fédération de Russie ont sollicité l'expertise du Sycotom.

POURQUOI ?

- Le Sycotom est le premier opérateur public européen
- La logique d'entraide entre autorités compétentes se développe pour préserver l'environnement
- Confiance des bailleurs internationaux

COMMENT ?

- Activité de conseil/ projets pilotes/ expertise technique

BUDGET 2020 : LE SYCTOM INVESTIT POUR L'AVENIR

Le budget primitif 2020 du Syctom, voté par le Comité syndical le 6 janvier 2020, confirme la volonté du syndicat d'investir pour l'avenir.

D'un montant global de 757,4 M€ (388,2 M€ en fonctionnement et 369,2 M€ en investissement), ce budget concrétise les engagements affirmés dans le débat d'orientations budgétaires (DOB) adopté en novembre 2019.

Les chiffres ci-dessous sont ceux du budget primitif voté le 6 janvier 2020, ils ont vocation à être ajustés dans des proportions importantes au moment du budget supplémentaire, qui sera adopté au cours du dernier trimestre 2020. En effet, les événements des derniers mois (grèves fin 2019 et début 2020, épidémie COVID-19 au 2^e trimestre) ont lourdement impacté le budget de fonctionnement du Syctom, générant des dépenses imprévues et réduisant certaines recettes.

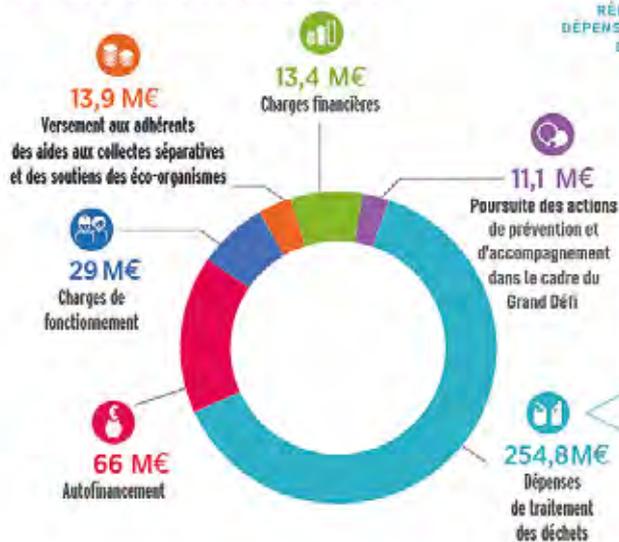
Le surcoût global pour la seule période de grève s'établit à 14,2 M€ :

- Les dépenses liées au traitement des déchets ont augmenté de 7,6 M€
- Dans le même temps, les recettes ont diminué de 6,6 M€ (arrêt de vente de vapeur à la CPCU + perte des soutiens Citeo)

Le bilan pour la période de confinement sera fait après retour à un fonctionnement normal. A la date de la réalisation du présent document, l'impact négatif sur l'équilibre budgétaire du Syctom peut être estimé à 9 M€ du fait de la baisse des tonnages réceptionnés.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRIMITIF

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



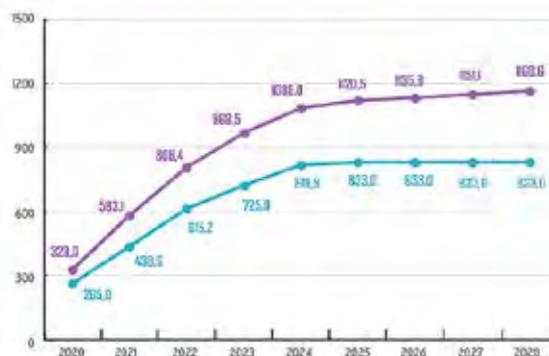
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

Le déploiement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) totalise 1,2 Md€ sur la période 2020-2028 : construction de l'unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII, modernisation et intégration urbaine du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine, adaptation des centres aux consignes de tri et partenariats avec le SIAAP pour la co-méthanisation et le SIGEIF pour la méthanisation des biodéchets, projet de modernisation du centre de traitement à Romainville/Bobigny.

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENDETTEMENT, DE 2020 À 2028



ZOOM SUR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

La tarification instaurée en 2016 est maintenue pour l'année 2020, offrant aux collectivités adhérentes une stabilité de leurs contributions encourageant le développement du tri.

Ces contributions sont constituées de :

- Une part population : 5,60€/habitant
- Une part fonction des tonnages apportés :
 - > Ordures ménagères et objets encombrants : 94€/t
Nous avons affiché au DOB 2020 que le coût de traitement net des OMR est de 84 € t, nous «gagnons» donc 10 € par tonne qui permettent une incitation au tri :
 - > Collectes sélectives : de 0€ à 30€/t selon les performances (coût de revient pour le Syctom : 146 € en 2020)
 - > Déchets alimentaires : 5€/t (coût de revient pour le Syctom : 148 €/t)

LES RESSOURCES HUMAINES AU SYCTOM

La Direction des Ressources Humaines du Sycotom est principalement chargée du recrutement, de la gestion des carrières des agents, de la paie, de la formation, du dialogue social, des questions d'hygiène et sécurité et de retraite. Parmi les autres missions : la mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP (déploiement à venir pour la filière technique), l'application d'une charte de déontologie et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.



Les effectifs (au 31 décembre 2019)
129 agents en fonction sur un poste permanent (pour un effectif de 131 postes budgétaires) et 1 apprenti.

LE TÉLÉTRAVAIL

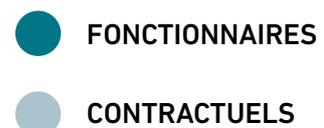
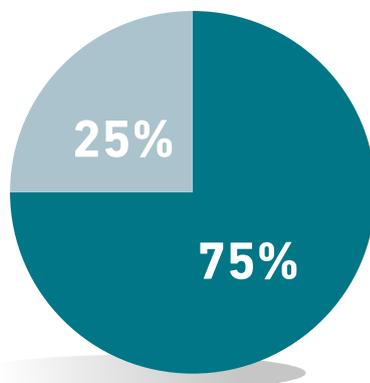
Début 2020, 40 agents étaient concernés par le déploiement du télétravail.

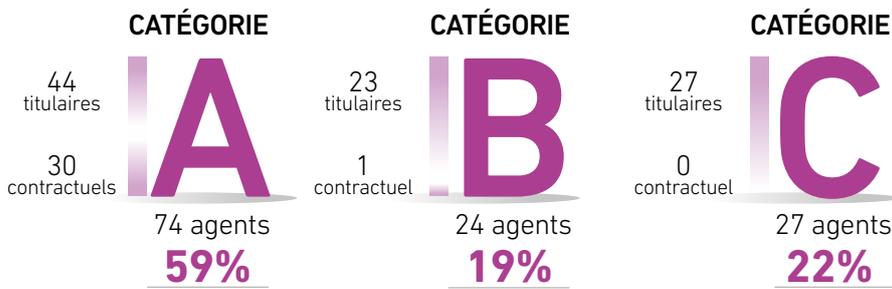
BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Parmi les 125 agents en fonction sur un poste permanent, le Sycotom compte :

- 93 fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT) dont 86 agents titulaires et 7 agents stagiaires ;
- 1 agent titulaire de la Ville de Paris mis à disposition ;
- 30 agents contractuels ;
- 1 collaborateur de cabinet.

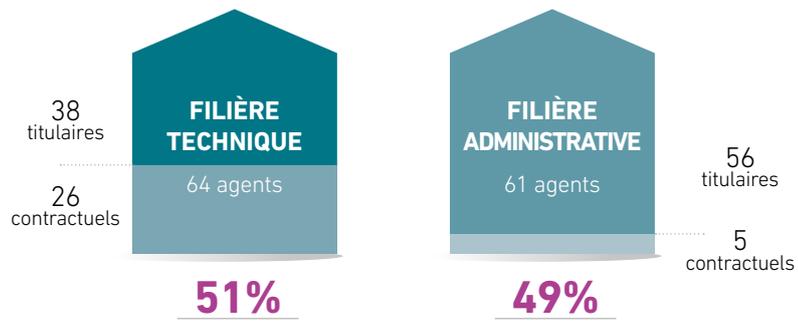
REPARTITION FONCTIONNAIRES/ CONTRACTUELS





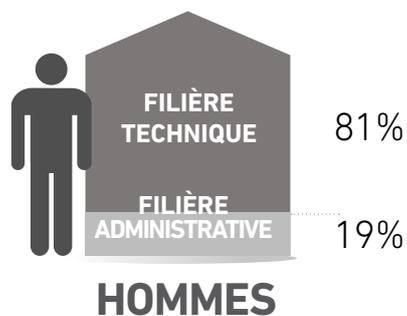
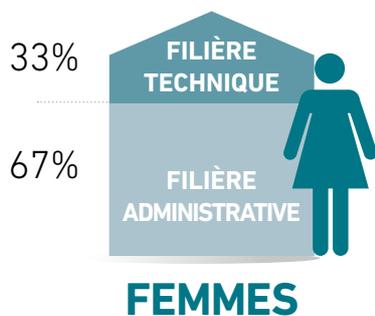
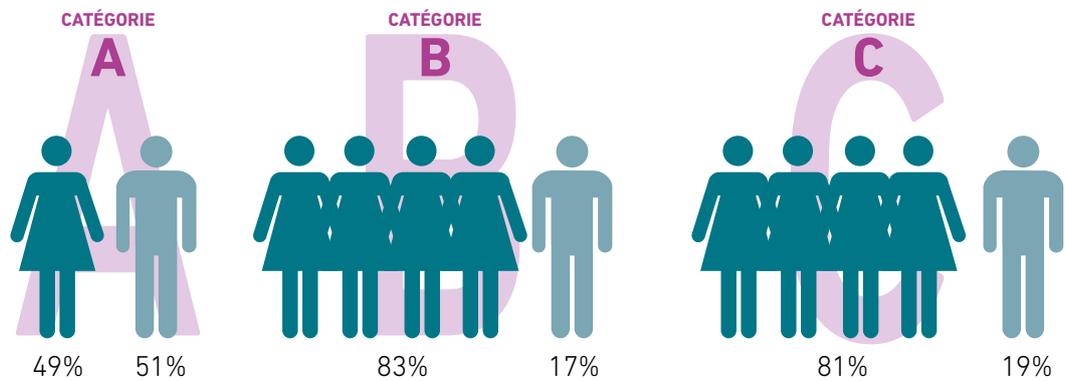
UNE MAJORITÉ D'AGENTS DE CATÉGORIE A

UN BON ÉQUILIBRE ENTRE LES FILIÈRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES



LES EFFECTIFS DU SYCTOM SONT MAJORITAIREMENT FÉMININS : 62% DES AGENTS EN 2018.

EFFECTIFS



L'âge moyen au Syctom est de 43 ans et 8 mois. Le personnel du Syctom est relativement jeune, la majorité du personnel est âgée de moins de 45 ans, représentant 52% de l'effectif.

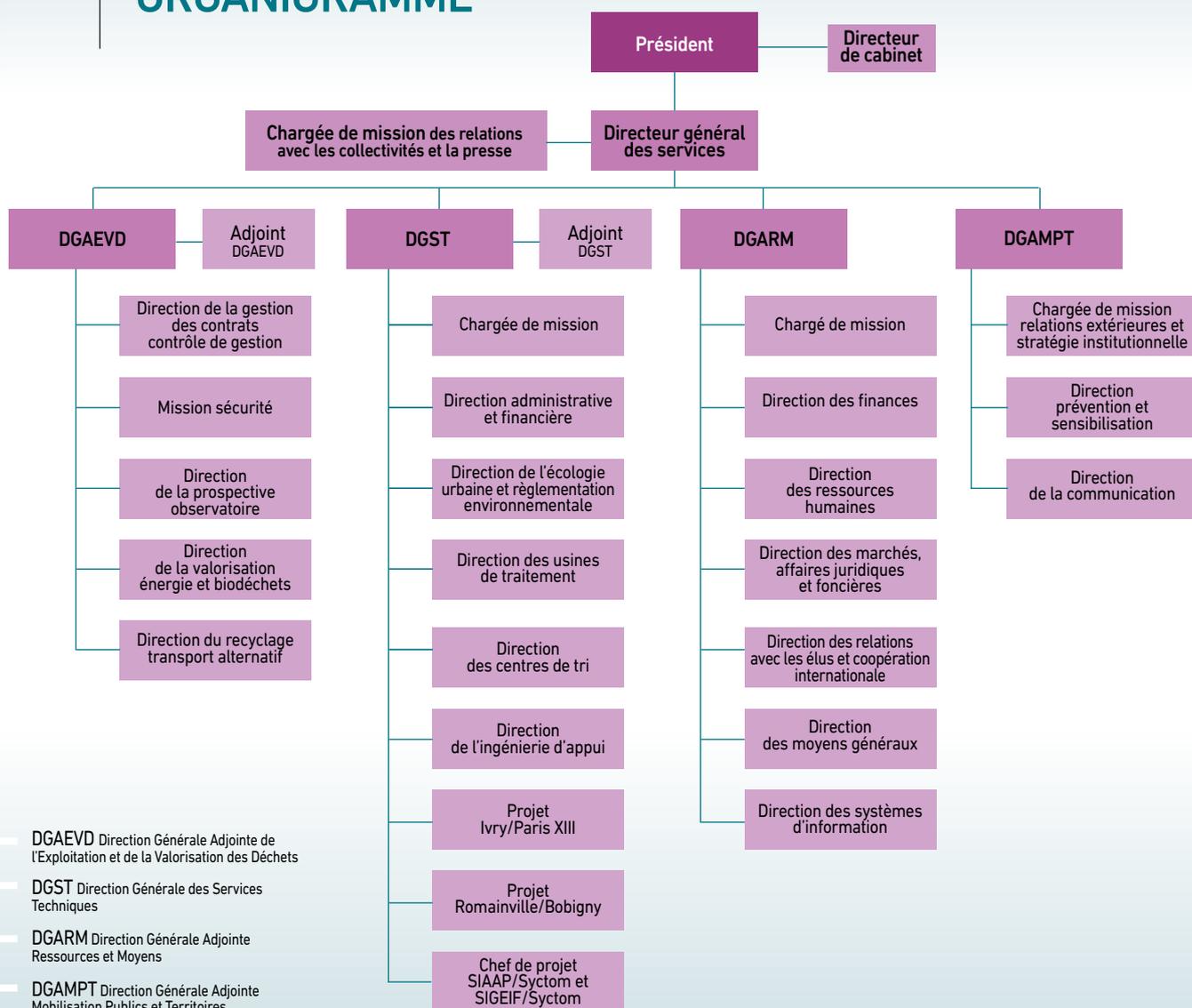
Le taux de départ annuel est d'environ 12%. Si la tendance est aujourd'hui à la mobilité dans les jeunes générations, les agents du Syctom restent en moyenne 11 années.

Le budget des ressources humaines au Syctom représente environ 2% du budget de fonctionnement, démontrant ainsi une gestion maîtrisée de ce budget. Celui-ci est réparti entre des charges à caractère général (ex : formation, diffusion d'annonces...) et la masse salariale (7 518 597 €) pour un effectif de 129 agents sur poste permanent en 2019.

LE DIALOGUE SOCIAL

Des comités techniques et des CHSCT sont organisés régulièrement ainsi que de nombreuses réunions de travail avec les représentants du personnel. Une quinzaine de réunions au total a eu lieu en 2019.

ORGANIGRAMME





l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, bd de Sébastopol - 75001 Paris | www.sycatom-paris.fr

    @lesycatom